

persécuté et sur une grande échelle ? Je n'ai fait que la mettre en présence d'elle même et de ses actes. Il n'y a pas de ma faute assurément si elle n'a pas eu lieu de s'applaudir. Cette maison, Monseigneur, est le Séminaire de Québec, votre séminaire diocésain. Il est un peu à déplorer qu'on cherche aujourd'hui à faire peser sur d'autres que sur lui ce qu'il y a eu d'odieux dans l'affaire des classiques.

III

JUSTIFICATION D'UNE PROPOSITION QUALIFIÉE DE RÉPRÉHENSIBLE ET DE HASARDÉE.

Avant d'aborder la question principale, vous me permettez, Monseigneur, de répondre de suite à la dernière accusation que vous formulez contre moi en terminant votre circulaire. Vous dites : « Je ne puis toutefois finir cette lettre, sans vous recommander d'une manière particulière d'éviter de donner votre approbation à des doctrines non seulement hasardées, mais encore tout à fait répréhensibles, comme la suivante entre plusieurs autres, qui se lit en toutes lettres dans une des brochures dont j'ai parlé plus haut : *La première charité du chrétien, y est-il dit, c'est l'amour de la vérité. Un chrétien quel qu'il soit, fut-il même le dernier d'entre ses frères, s'il est convaincu que l'intérêt de la vérité et de la foi exige qu'il parle, il parlera.* »

Ici, Monseigneur, vous avouerez-je toute ma pensée ? Plusieurs passages de votre circulaire, celui surtout que je viens de citer, m'ont porté à croire, et j'ai accueilli cette pensée avec bonhœur, qu'ils étaient inspirés par d'autres que par vous-même. Il importe de me justifier ici, car je suis accusé par votre Grandeur d'émettre des doctrines que ne désavouerait pas un ministre protestant.

Je vous prierai de remarquer, Monseigneur, qu'il ne pourrait en être ainsi qu'autant que la proposition que vous flétrissez serait construite comme suit : *Celui qui se croit convaincu de la vérité doit parler ;* mais telle n'est pas ma proposition. *Celui, ai-je dit, qui est convaincu que l'intérêt de la vérité et de la foi exige qu'il parle, il parlera.* La première manière de dire pourrait être assez du goût d'un ministre protestant, mais quant à la seconde, elle est franchement Catholique, je pense. En effet, dans cette proposition, telle